



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09006DGER

**ARRÊTÉ**

**portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes.**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code rural, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2007 portant nomination du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes.

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Nantes :

- M. Jean-Luc MARTIN, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en remplacement de M. Jacques PELLERIN ;
- M. Alain PINEAU, doyen de la Faculté de pharmacie, en remplacement de M. Alain TRUCHAUD.

**Article 2**

Le directeur de l'École nationale vétérinaire de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'enseignement et  
de la recherche

Jean-Louis BUER